



INTERCO 44

VILLE
DE NANTES

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 12 MARS 2015

1/

Direction des sports : création d'un service commun

Ce dossier est la conséquence de transferts d'équipement et de la compétence sport de haut niveau (voté fin 2014 par le conseil communautaire.)

Le Palais des sports devient métropolitain mais Mangin Beaulieu reste ville de Nantes n'accueillant pas de sport de haut niveau.

Afin d'assurer la continuité du service les agents qui travaillent sur les deux sites sont transférés à la Métropole par le biais d'une création d'un service commun sport

Au nom du travail polyvalent, les agents doivent suivre le mouvement ! Même si on ne cesse de nous répéter que cela ne change rien pour les agents, à la CFDT, nous constatons que ces transferts ont des répercussions sur les services. Ils déséquilibrent le service des sports, diminue les possibilités de mobilité.

Les agents du service des sports Ville de Nantes ont une iniquité de traitement concernant le RI emploi.

A la CFDT, nous revendiquons depuis le départ un RI identique (pour les gardiens de gymnase et les adjoints techniques des piscines à hauteur de 96 € (2^{ème} niveau). On comprend mieux aujourd'hui pourquoi les gardiens du palais des sports et Mangin ont vu leur RIE révisé passant de 50 € à 96 € (grâce à leur compétence certes mais aussi pour acheter la paix sociale lors de leur passage à la métropole cette année...)

Pour nous, ce n'est pas la vision d'une remise à plat du régime indemnitaire par un choix de critères justes et équitables.

Nous avons aussi soulevé le fonctionnement anormal du stadium qui, à ce jour, se compose de 5 postes de titulaires et 3 emplois d'avenir.

On déséquilibre le fonctionnement actuel car seulement 4 agents + 3 emplois d'avenir deviennent métropolitain et un

seul agent reste ville de Nantes pour assurer le fonctionnement du gymnase du Baut secteur Nord. Cette organisation est totalement anormale : presque 50% de l'effectif sont en emploi d'avenir !

VOTE : CONTRE : CFDT, CGT, FO, CFTC.

ABSTENTION : UNSA

Il aurait fallu un vote contre à l'unanimité pour que le dossier soit représenté !

2 /

Direction générale culture (DGC) devient un service commun.

Ce service est transformé en service commun pour gérer les projets culturels des deux collectivités.

Par ailleurs, nous sommes intervenus car un poste de A est supprimé au départ en retraite de l'agent ceci résulte d'une volonté de réduire la masse salariale et non du transfert, par contre un poste de C (assistante de direction) devait être requalifié en B car les missions ont évolué. Nous avons donc demandé que cette requalification de poste soit rapidement présentée dans un futur CT Nantes Métropole. Nous resterons vigilants à ce sujet malgré le changement de collectivité.

VOTE : ABSTENTION : CFDT ; UNS
CONTRE : CGT ; FO ;

3 / Conservatoire : nouvel organigramme

Seule la CFDT a voté contre ce dossier.

Depuis le début de la concertation, nous avons cessé de dénoncer les méthodes managériales de ce service.

En effet la direction nous présente un organigramme pour qu'il soit validé en CT mais c'est le même qu'en septembre 2014, en moins détaillé.

Cet organigramme expérimenté depuis plusieurs années, sans passage en CTP a révélé des dysfonctionnements, avec des niveaux de responsabilité inéquitables et incohérents.

Alors que toutes les organisations syndicales avaient demandé un report de dossier pour le retravailler, on nous le représente presque à l'identique ! Rappelons que les concertations avec les agents du conservatoire ont été insuffisantes et parfois même houleuses. Notre organisation ne peut pas approuver ces méthodes !

VOTE : CONTRE : CFDT
ABSTENTION : CGT ; FO ; UNSA
POUR : CFTC

4/ DPARC : impact organisationnel du transfère de compétence Archéologie (direction patrimoine et archéologie)

4 postes transférés de la ville de Nantes et un poste de Rezé.

Un service commun créé afin de pouvoir intervenir pour le compte compétence VDN et Métropole.

La charge de travail devra être mesurée car le champ d'action est considérablement étendu, l' élu intervient pour compléter cette réflexion en précisant qu'il faudra certainement prioriser les missions de ces services et que des sociétés privées agréés peuvent être amenées à intervenir en utilisant les mêmes méthodes scientifiques, ce qui est déjà en pratique.

VOTE : CONTRE : CGT; FO
ABSTENTION; CFDT.CFTC ; UNSA

5/DGFG / Direction générale foncier et gestion :

Le rapprochement des deux directions de contrôle de gestion était envisagée depuis longtemps et pour la CFDT cette décision est cohérente cependant nous serons vigilants sur la mise en place de l'harmonisation des procédés.

La démarche participative des agents est nécessaire, nous pensons que le temps prévu à la mise en œuvre est trop court

(objectif : septembre), difficile de concerter tous les agents en 3 mois sachant que l'été n'est pas propice aux concertations.

Nous votons pour le principe mais nous serons attentifs à la mise en place du projet (organigramme et tableau des effectifs présentés en CT de juin.)

VOTE : POUR : CFDT
CONTRE : FO ; CGT
ABSTENTION : CFTC ; UNSA

6 / Département enfance et éducation : évolution de l'organisation.

Création d'un département, mise en œuvre le 1 er Avril 2015.

L'objectif est de rapproché deux directions, éducation et petite enfance, afin d'assurer la coordination managériale et opérationnelle liées aux politiques publiques destinées aux enfants de moins de 12 ans .Ce département intègre les thématiques concernant le temps libre des moins de 12 ans jusqu'ici géré par la direction jeunesse. Renforcer la transversalité des missions (accueil, accompagnement des familles, soutien parentalité, relations accord...)

VOTE : POUR : CFDT ; CFTC ; UNSA ;
ABSTENTION : CGT ; FO

7 / Département proximité et vie sociale

Création d'un département la DVAJ : regroupant la DDA et la direction de la jeunesse

Le calendrier de concertation est respecté ; modification de l'organigramme importante.

Un chantier doit s'engager, après le CT du 7 avril, sur les métiers du développement. Il faudra porter un point de vigilance tout particulièrement au service jeunesse et l'animation sociale et culturelle (création du service) afin de mesurer l'impact territorial de ce service.

VOTE : POUR : CFDT. UNSA
ABSTENTION : CGT. CFTC
CONTRE : FO